

PRESENTATION

# *Les répertoires d'action collective des mouvements étudiants.*

ROBI MORDER

Au cours de l'année 1996/1997, une partie des séminaires du GERME a été consacrée au "répertoire d'action collective" des mouvements étudiants<sup>1</sup>. Ce sont certaines de ces contributions que nous publions ici<sup>2</sup>, accompagnées d'autres articles et écrits. Il s'agit essentiellement des **réalisations** (œuvres, sanatorium, mutuelle, restaurants), des **modalités d'action** (au travers de l'exemple des coordinations) mais aussi du "folklore". On peut prendre ces outils d'action comme des moyens mis au service de stratégies de regroupement, d'identification, de visibilité externe et interne du (des) groupe(s) étudiant(s)<sup>3</sup>. Le "folklore" participe de la représentation du groupe social. Le constituer, lui donner une identité collective ne va pas de soi, et cette représentation est aussi l'enjeu de concurrence<sup>4</sup>. L'étudiant est-il un lanceur de pavé contestataire, chante-t-il l'Internationale ou des chansons paillardes ? Porte-t-il couvre-chef sous la forme de chapeau melon, de cheveux longs, de béret ? Les descriptions de l'étudiant abondent et varient selon les périodes. Les "rituels" permettent de tenter de donner une visibilité extérieure au groupe, ce qui le distingue (comme la faluche)<sup>5</sup>, ou lui donne cohérence par un rite d'intégration (le bizutage)<sup>6</sup>. Mais c'est aussi en utilisant certains rites – certes d'une manière moins évidente – qu'au sein d'un groupe militant se distingue une "élite", comme Karel Yon a si bien su l'observer. Ainsi, les diverses dimensions folkloriques, corporatives, syndicalistes ne s'opposent pas mais se combinent de différentes façons<sup>7</sup>.

## ***I/ LE REPERTOIRE REVENDICATIF***

Traiter des revendications ne doit pas faire oublier que dans la pratique l'action et la revendication ne se distinguent pas de manière aussi nette. La revendication peut évoluer ou prendre un sens différent selon l'ampleur de l'action collective, et les formes de cette dernière ne sont pas

---

<sup>1</sup> Nous reprenons ici le concept de répertoire d'action au sens où Charles Tilly le présente dans *La France conteste*, Fayard, 1986. Voir aussi Charles Tilly, "les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande Bretagne", *XX<sup>e</sup> Siècle*, N° 4, octobre 1984 ;

<sup>2</sup> Le séminaire consacré aux répertoires d'action collective a eu lieu le 19 mars 1997, avec Robi Morder, Didier Fischer, Jean-Philippe Legois et Brigitte Larguèze. Les communications sur les revendications années 50 et années 60, respectivement par Didier Fischer et Jean-Philippe Legois seront publiées par ailleurs : Celle de Didier Fischer est reprise dans les actes à paraître du colloque "50 ans de syndicalisme étudiant", RESSY, UNEF, UNEF-ID, Paris mars 1996, et celle de Jean-Philippe Legois sera insérée dans le volume que nous préparons consacré aux années 68. Pour ma part, je reprends ici, pour l'essentiel et en l'actualisant, l'introduction au séminaire et *revendications négociations, débats et pratiques dans les mouvements étudiants 1976-1989*, DEA Politique comparée, Paris X, 1989.

<sup>3</sup> Voir *Informations sociales*, N° 99, 2002, livraison consacrée aux étudiants avec le concours du GERME, ainsi que le numéro 3 de *Factuel la Revue* sur "identités étudiantes", 1999, (Coordination Valérie Bequet).

<sup>4</sup> Robi Morder, "Mondes et mouvements étudiants : l'enjeu des définitions", *Politique la revue*, N° 3, janvier 1997.

<sup>5</sup> Manuel Segura, *La faluche, une forme de sociabilité estudiantine*, Maîtrise histoire, Poitiers, 1994. Voir aussi "Folklore estudiantin, époque folklorique", *Cahiers du Germe* N° 7/8, en réponse à Didier Fischer.

<sup>6</sup> Brigitte Larguèze, "le but du rituel : bizutage et parenté scolaire", *Dialogue*, 1995 ; "Episodes festifs en milieu estudiantin, un folklore toujours vivant", *Agora*, N° 7, 1997, "Le bizutage, un rituel entre brimades et traditions", *Factuel la Revue*, N° 3, 1999 ; "filles et rituels du bizutage", *Sociétés contemporaines*, N° 21, 1998.

<sup>7</sup> Nathalie Luyckx, *le corporatif et le syndical à l'AGEL UNEF (Lyon) dans les années 50*, Diplôme IEP Lyon 1997 (note R. Morder, *Cahiers* N° 6).

indépendantes du type de revendication. Ainsi, dans la “ stratégie du conflit ”<sup>8</sup>, ne s'opposent pas conflit et négociation<sup>9</sup>.

Il faut distinguer - dès lors que l'on parle de "revendications" - le contenu **manifeste** (ce qui se donne à voir, à entendre) du **contenu latent** (ce qui est sous-entendu, recherché, ce qui est révélé) de la revendication. En effet, si l'on peut distinguer du point de vue de la revendication manifeste un changement entre les années 30 et l'après-guerre, les revendications semblent identiques pendant toute la deuxième moitié de notre siècle. Et pourtant, leur contenu latent n'est plus le même car le milieu lui-même comme les acteurs ont connu de profondes transformations.

La revendication de clôture qui émane des juristes et des carabins dans l'avant-guerre face au "chômage intellectuel", où à “ l'encombrement des carrières ” vise à garantir l'accès à une profession que l'on estime menacée par le nombre (ce qui lui ôterait le prestige dû à la rareté) et à se garantir soi-même une place dans cette profession. Les juristes déclenchent une grève contre l'accès des capacitaires à la licence<sup>10</sup>, la revendication "corporative" des médecins à l'encontre des étrangers (principalement juifs allemands) se confond encore plus nettement avec l'action xénophobe et antisémite d'organisations conservatrices, monarchistes et d'extrême droite qui n'ont rien "d'apolitique"<sup>11</sup>. La massification universitaire et les transformations internes de l'institution, notamment dans le développement des disciplines à débouché plus général (lettres, sciences, puis après 1970, AES) sans lien direct avec une profession ou un métier relègue au second plan ce type de revendications effectivement corporatistes (au sens où elles visent à restreindre, voire fermer, l'accès à une profession donnée et aux études qui y mènent).

Les thèmes de la "démocratisation" - communs aux gouvernements de la IV<sup>e</sup> République et de l'UNEF - s'y substituent<sup>12</sup>. Avec le passage à la V<sup>e</sup> République et la volonté de "rationaliser" l'accès et l'orientation dans l'enseignement supérieur des nouvelles couches qui y accèdent, l'UNEF passe de l'ère des conquêtes à la défensive : la lutte contre la "sélection", la résistance au "malthusianisme" est une des conditions préalables à la démocratisation qui n'a pas été, pour les dirigeants étudiants, l'effet escompté de la massification<sup>13</sup>.

Ainsi, la revendication, pour identique qu'elle demeure dans sa formulation (accès ouvert aux études supérieures, allocation d'études) change de "fonction"<sup>14</sup>. Dès la fin des années 40 et encore en 56/57 il est sérieusement envisagé de l'obtenir, ce qui, au vu de l'exemple de l'obtention de la sécurité sociale étudiante, n'est pas utopique. Dans les années 60, la même revendication d'allocation d'études demeure, mais il s'agit maintenant de "faire prendre conscience aux étudiants" de sa nécessité, de sa faisabilité mais aussi de l'impossibilité de l'obtenir du gouvernement... et donc de faire prendre conscience que le changement de gouvernement et/ou de système, est un préalable indispensable à la satisfaction de cette revendication. L'attitude du gouvernement Debré puis Pompidou vis à vis de l'organisation étudiante depuis la fin de la guerre d'Algérie (refus de recevoir l'UNEF, reconnaissance de la FNEF rivale<sup>15</sup>), comme le nouveau système institutionnel

---

<sup>8</sup> Thomas C. Scheelling, *Stratégie du conflit*, PUF, Paris, 1980.

<sup>9</sup> Gérard Adam et Jean-Daniel Reynaud, *Conflits du travail et changement social*, PUF, Paris 1978. J-D Reynaud *Les règles du jeu*, Armand Colin 1989, p 82.

<sup>10</sup> L'Office du droit est mené par G. Vedel. Voir compte-rendu du congrès de Nice en 1932, dans le N° 47 de *L'Echo des étudiants*, journal de l'AGE de Toulouse.

<sup>11</sup> En 1930, l'Office médecine entre en conflit avec le bureau national à ce sujet. Voir DEA, de Patrice Roux, USST Toulouse I, page 63.

<sup>12</sup> Didier Fischer, *Histoire des étudiants de France*, Flammarion, Paris, 2000, (note A. Monchablon, *Cahiers* N° 17) et sa thèse, *Les étudiants en France, 1945-1968, contribution à l'histoire socio-culturelle et politique du Milieu étudiant*, Histoire contemporaine, Paris X Nanterre, 1997, (présentation dans *Cahiers* N° 10), Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF*, PUF 1983, et les témoignages au colloque “ 50 ans de syndicalisme étudiant ”, Paris, 1996.

<sup>13</sup> JP Milbergue, JL Péninou, "Démocratie syndicale et force de contestation", *Recherches Universitaires*, N° 4-5, 1963 ; Rogalski, "La revendication", *Cahiers de l'UNEF*, N° 3, mars 1963.

<sup>14</sup> François Sarda, "pré-salaire et démocratisation de l'Université", *Esprit* N° 189, 1952. Philippe Péchoux, “ de la misère en milieu étudiant, discours et pratiques sociales de l'AGE de Dijon ”, *Cahiers du Germe*, spécial 3, 1998. Du même auteur, “ les avatars du statut social de l'étudiant de 1945 à nos jours ”, *Informations sociales*, N° 99, 2002.

<sup>15</sup> *Les sources du syndicalisme étudiant*, p 343. Sur l'UNEF dans la fin des années 50, Jean-Yves Sabot, *Le syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie*, l'Harmattan, Paris, 1995 (note A. Monchablon, *Cahiers* N° 1) ; contributions et témoignages J.Delpy, P-Y. Cossé, M. Mousel, J-J. Hocquard, J.Kergoat, D.Wallon, P-L. Marger, R. Chapuis au colloque

transférant à l'exécutif l'essentiel des pouvoirs, empêchait effectivement un retour aux vieilles méthodes du groupe de pression.

Les revendications avancées vont également changer en fonction de la nouvelle configuration politico-syndicale du mouvement étudiant. La revendication qui devait permettre à l'organisation unique de la "classe étudiante" d'unifier les mondes étudiants par des objectifs communs (allocation d'études, sécurité sociale pour tous, un statut étudiant) au delà des particularismes locaux et disciplinaires devient d'instrument permettant de forger l'identité collective d'un groupe social, un outil légitimant l'identité de chacune des organisations séparées. Ce n'est plus au sein même de l'organisation commune que se discutent, se disputent et se jouent les équilibres. Réduites en effectifs, les organisations s'affrontent entre elles, se disputent la représentativité du milieu. Pour légitimer des organisations différentes, il faut qu'elles se distinguent officiellement par des objectifs différents. De surcroît, la concurrence entraîne surenchères ou dénonciations et la détermination des revendications dépend autant des décisions internes que des prises de position des autres parties prenantes de la compétition.

En 1961, la scission FNEF qui s'opère sur la politique "algérienne" de l'UNEF au nom de "l'apolitisme" s'étend idéologiquement à toutes les dimensions de l'action étudiante. Tant que la "majo" est dans l'UNEF, elle ne remet pas en cause la "charte de Grenoble" qui fait de l'étudiant un "jeune travailleur intellectuel". Dès son premier congrès d'organisation indépendante, elle adopte une charte qui s'en distingue nettement, puisque l'étudiant est d'abord défini par sa profession future et son rôle de "futur cadre de la nation". Ceci correspond à la base sociologique de la FNEF : les offices disciplinaires et les corpos de juristes, médecins, pharmaciens et aux couches sociales qui y accèdent et surtout y "réussissent".

Quant aux différentes branches issues de l'UNEF après 68 et la scission de 1971<sup>16</sup>, leurs positionnements sont non seulement dictés par la logique de concurrence, mais par leur champ d'intervention. En effet, ceux qui continuent à adopter la forme syndicale (UNEF renouveau et UNEF us) entretiennent entre eux des rapports de concurrence dans un champ commun ("le syndicalisme étudiant" entendu comme ayant une vocation représentative des "intérêts des étudiants"), ce qui n'est pas le cas des organisations d'extrême-gauche ayant abandonné le cadre et la référence syndicale mais qui se retrouvent en situation influente, dominante lors des grandes mobilisations étudiantes des années 70.

J'avais distingué trois "stratégies revendicatives"

- le "syndicalisme réaliste", obligé pour être crédible, au moins aux yeux de ses propres militants, d'obtenir des résultats. Ce qui compte, ce n'est pas la valeur intrinsèque d'une revendication, mais la possibilité qu'elle soit satisfaite, ce qui amène parfois à "mettre en scène" un objectif dont on sait qu'il est déjà obtenu, et parfois même "d'inventer" de toutes pièces des occasions de mobilisation et de victoire. Par exemple, l'UNEF ID en 1987 "invente" la "suppression de la session de septembre" (en extrayant trois lignes d'un rapport sans valeur juridique), organise assemblées, pétitions et délégation au ministère. Evidemment, le ministère confirme qu'il y a toujours une session de septembre, ce qui permet à l'UNEF ID de montrer son efficacité puisqu'elle a "obtenu" l'annulation de la suppression de cette garantie de rattrapage...

Toutefois, les deux UNEF se distinguent quant à leurs revendications : l'UNEF-US se contente de "défendre les acquis" contre les "attaques gouvernementales", se refusant à discuter ou définir tout projet alternatif (ce qui revient, d'après-elle, aux organisations politiques). Elle est critiquée par ses adversaires, accusée de "corporatisme" puisque son orientation revient à défendre "l'université telle

---

" 50 ans de syndicalisme étudiant ", 1996. Alain Monchablon " syndicalisme étudiant et génération algérienne " in *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, Ed. Complexe, 1991.

<sup>16</sup> Robi Morder, " Scissions et fusions dans le syndicalisme étudiant ", séminaire du GERME 17 janvier 2001, compte-rendu dans les *Cahiers du Germe* trimestriels, N° 17 ; " La scission de l'UNEF ", *Revue de l'Université* N°, 1997. Sur la scission dans les villes, voir pour Lyon, Anais Gérard, *L'UNEF à Lyon, de Mai 68 à la scission de 1971*, Mémoire IEP Lyon (note de lecture JP Legois, *Cahiers* trimestriels, N° 11/12), Sylvain Henry, *L'AGEL à Lyon, 1971-1994*, Maîtrise Histoire Lyon II, (note de lecture R Morder, *Cahiers* N° 11/12), Olivier Bianchi, *L'AGEC-UNEF 1946-1971 Mutation universitaire et mutation syndicale*, DEA Sciences Politiques, Clermont-Ferrand, 1997 (note R. Morder, *Cahiers* N° 9).

qu'elle est". L'UNEF-RE quant à elle inscrit son action syndicale dans une perspective de transformation de l'Université et avance donc des propositions nouvelles (stages en entreprise, nouveaux cursus...). Il est vrai qu'elle dispose de deux ressources importantes, intrinsèques et extrinsèques. Présente - contrairement à l'UNEF US - dans les conseils d'université et au CNESER et alliée aux élus SNESUP, CGT elle doit répondre concrètement aux problèmes de gestion sans se cantonner dans une "opposition stérile". De plus, si une réforme démocratique de l'Université est impossible dans le système, sa référence à une union de la gauche "ouvrant la voie au socialisme" et qui peut raisonnablement espérer succéder au gaullisme donne à ses propositions générales une certaine crédibilité.

- le "mouvementisme" caractérise principalement l'extrême-gauche. Les revendications qu'elle avance doivent servir à mobiliser, peu importe qu'elles soient satisfaites. L'objectif n'est pas tant de gagner mais de "faire prendre conscience" de beaucoup de choses : évidemment, que le système n'est pas bon et qu'il faut y substituer une autre société; mais aussi que les "réformistes bradent les luttes" en les subordonnant au calendrier électoral (législatives, présidentielles, municipales, cantonales) et en faisant tout pour éviter "d'effrayer" l'électeur, ou qu'ils subordonnent les luttes à la négociation dans les conseils, au CNESER, avec le ministère. Hors du cadre syndical, la question n'est pas de défendre les "intérêts des étudiants" dont on démontre qu'ils sont inexistantes puisque les étudiants ne sont pas une classe sociale, mais d'élever le niveau de conscience politique. On va donc lutter "contre", même si l'on réfléchit à ce que sera une Université future dans le socialisme, pour les "lendemain qui chantent". En attendant, on ne fait pas comme l'UNEF-US puisqu'elle défend "l'université bourgeoise", mais on ne dispose pas d'une politique alternative globale crédible. Certes, la "seule solution, c'est la révolution", mais à gauche on rajoute... "un seul moyen, le programme commun".

- une troisième composante, le "syndicalisme-mouvementiste" avance une stratégie originale mais ne disposant pas des forces pour l'appliquer, disparaîtra comme courant en même temps que le répertoire qu'elle proposait irriguera les autres courants. Partant du constat que "la science est intégrée dans la production" et que l'étudiant est un "jeune travailleur en formation", elle en conclut à la nécessité d'un syndicalisme étudiant et des revendications de transformation. Elle se distingue des deux autres stratégies car, si elle plaide pour des revendications qui favorisent la mobilisation (comme les mouvementistes) elle ne recherche pas à tout prix des "revendications inintégrables". Comme "syndicalistes", elle ne rejette pas la négociation, mais elle doit s'appuyer sur un "rapport de forces". Révolutionnaire et se réclamant de l'autogestion, ce courant lie les "luttes d'aujourd'hui au socialisme de demain" et, critiquant ceux qui renvoient au lendemain du "grand soir" les transformations du quotidien n'hésitent pas à proposer des projets, des plans alternatifs qui ne soient pas "technocratiques" mais élaborés et mis en pratique à la base par un "contrôle étudiant" que le syndicalisme devrait promouvoir.

Mais ce courant est démonstratif dans la mesure où il révèle la contradiction entre un positionnement syndical et un positionnement politique. En effet, à partir du moment où ce courant refuse (car, trop faible, il ne le peut) de constituer une troisième UNEF, la logique syndicale aurait dû le conduire à être un courant de l'UNEF-renouveau (puisque partageant la vision de "revendications en positif" et de la nécessité de siéger - certes de manière "critique" dans les conseils d'université). Mais la logique politique lui interdit de se couper de la large frange d'extrême-gauche qui constitue sa "clientèle" et hostile au PCF, mais alors sa petite taille ne lui permet guère d'influencer le reste de l'extrême-gauche par des démonstrations concrètes sur une grande échelle. C'est en rentrant dans le MARC et au PSU que ce courant finira par peser dans la "resyndicalisation" du PSU et la formation du Mouvement d'action syndicale<sup>17</sup>.

## II/ LES FORMES D'ACTION

---

<sup>17</sup>Robi Morder, "Le mouvement d'action syndicale, brève histoire d'un syndicat étudiant et autogestionnaire" et Jean Philippe Legois "Pour un Syndicalisme Autogestionnaire, P.S.A.", *La Revue de l'Université* N° 19, 2000 ; Robi Morder "Autogestion et autogestionnaires dans les mouvements étudiants et lycéens après 1968", in (Frank Georgi dir.) *Autogestion, la dernière utopie*, (actes du colloque), Paris, Publications de la Sorbonne 2003.

Il a souvent été dit (y compris par l'auteur) qu'avec la Charte de Grenoble, on était passé à des formes d'action puisant dans le répertoire syndical classique, en remplaçant les "vœux" par les "revendications", puis en inaugurant la grève. Il convient d'être plus prudent quant au vocabulaire<sup>18</sup>. On a bien des mouvements de grèves dans les années 30 chez les juristes et carabins, et le terme de revendication (au travers de "cahiers de revendications") précède dans les statuts de l'UNEF celui de vœux qui n'est adopté qu'en 1936. Nous avons donc confirmation de la rareté des outils d'action. La rotation des cadres et militants, et la rupture de la guerre rend difficile la transmission d'une mémoire, ce qui permet aux "hommes de Grenoble" d'affirmer leur volonté de transformation de la vieille UN telle qu'ils l'ont connue (ou imaginée) en un syndicat, ce qui leur apparaît comme novateur. Il fallait faire de la vieille UN une organisation corporatiste pour mieux souligner la volonté de rupture avec un passé qui n'avait pas été en réalité aussi caricatural. Mais cette volonté de rupture est aussi volonté d'investir les formes anciennes. Tout comme on investit la vieille UN d'un contenu "syndical", on va reprendre les formes d'expression anciennes pour les doter d'un contenu nouveau, et l'on va puiser dans le vieux répertoire spécifique étudiant, son "folklore". Il en va de la faluche après la libération, déposée par les cortèges d'étudiants lyonnais place Bellecour au lieu du supplice de Gilbert Dru, il en va du "monôme" qui, dans la charte, peut être "revendicateur", voire "dévastateur"<sup>19</sup>.

On y officialise dans un texte statutaire (puisque la charte en est le préambule<sup>20</sup>) la grève en la déclinant sous toutes ses formes. La grève peut être "d'abstention"(1947) mais une grève d'étudiants ne bloquant pas la production ou les services comme une grève de salariés, elle doit se distinguer du "séchage" en mobilisant les étudiants. La grève étudiante est donc "active" : on se réunit en assemblées pour voter la grève et les actions principales, élire des délégations, on se réunit en commissions, on va tenter d'étendre et de "populariser" le mouvement et ses objectifs en distribuant des tracts dans d'autres universités, lycées, à la population, on récolte de l'argent aux péages des autoroutes et on se rend aux manifestations.

La Charte de Grenoble prévoit même la possibilité de la "grève d'occupation" (et l'on peut voir là la référence à 36 et au mouvement ouvrier, car il ne semble pas y avoir de précédent étudiant en la matière). Il faudra attendre la tentative d'occupation (qui échoue) de la Sorbonne en 1963, idée qui tient moins à la Charte de Grenoble qu'en partie à l'exemple de l'occupation des étudiants italiens en 1957<sup>21</sup>. Il nous faut réfléchir au caractère exceptionnel de l'occupation de jour et de nuit par le mouvement étudiant. Il y a eu bien sûr mai et juin 68<sup>22</sup> mais peu d'autres exemples d'utilisation de cette forme. On repère ponctuellement une action minoritaire qui s'apparente plus à une "délégation massive" passant la nuit dans un local administratif ou pédagogique et en 1986 la coordination décide d'occuper la nuit les facultés, mais cela ne durera qu'une nuit ou deux, la fonction de l'occupation étant d'accueillir les étudiants provinciaux montés nombreux à la veille de la manifestation nationale du 4 décembre 1986. L'appel de la coordination à l'occupation revêt une certaine solennité, alors que les étudiants s'appuient sur des récents précédents en matière de grève et de manifestations, là, le précédent de 1968 s'impose alors que l'image qui s'impose est celle de la distinction entre 68 (politique) et 86 ("moral" - "apolitique"). L'occupation massive paraît ainsi une

---

<sup>18</sup> Revue *Mots*, Paris, N° 36 spécial, "Un demi siècle de vocabulaire syndical", 1993 ; A.M. Hetzel, J.Lefevre, R. Mouriaux, M. Tournier, *Le syndicalisme à mots découverts, dictionnaire des fréquences*, Paris, Syllepse, 1998.

<sup>19</sup> Sur les manifestations, et la violence : André Coutin, *Huit siècles de violence au Quartier Latin*, Paris, Stock, 1969 ; Michel Dobry "Calcul, concurrence et gestion du sens : quelques réflexions à propos des manifestations étudiantes de novembre-décembre 1986" in *La manifestation*, Paris, FNSP, 1990 ; Didier Fischer "Permanence et mutation de la violence dans le monde étudiant 1930-1960", *Cahiers Jean-Jaurès*, N° 152, dossier "Les engrenages de la violence", Paris, 1999. Christiane Derobert Ratel "Aspects de la vie des étudiants en droit aixois dans la première moitié du dix-neuvième siècle", notamment sur les "turbulences étudiantes", *RJJ XXII-69*, Aix-en-Provence, 1997.

<sup>20</sup> *Cahiers du Germe*, Paris, 1996, spécial N° 1, "Grenoble 1946, naissance d'un syndicalisme étudiant", actes des 1<sup>er</sup> rencontres du Germe, La Sorbonne Paris 20 mai 1995. Voir aussi le monôme de 1944 décrit dans Claude Singer, *Université libérée, université épurée 1943-1947*, Paris, Les Belles Lettres, 1997 (note A. Monchablon, *Cahiers* N° 6)

<sup>21</sup> Voir notamment *L'hypothèse révolutionnaire, documents sur les luttes étudiantes à Trente, Turin, Naples, Pise, Milan et Rome*, Paris, Mercure de France, 1968.

<sup>22</sup> JP Legois, *La Sorbonne avant mai 68, Chronique de la vie universitaire des années 60 à la faculté des lettres et des sciences humaines de Paris*, Maîtrise Histoire Paris I, 1993 (note D. Fischer, *Cahiers* N° 2). "L'autogestion universitaire en mai-juin 1968 : portée et limite, discours et pratique", (Frank Georgi dir), *Autogestion, la dernière utopie ?*, (actes du colloque), Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

"arme suprême" que l'on n'emploie qu'en cas d'extrême nécessité. Il est vrai qu'elle suppose la participation importante d'étudiants qui accepteront de passer une ou plusieurs nuits, en plus des journées, dans des locaux inadaptés et donc de s'organiser (sacs de couchage, linge, affaires de toilette).

La principale innovation qu'apporte le mouvement étudiant au répertoire d'action collective, c'est la **coordination**, qui apparaît en réalité d'abord dans les lycées en 1971 avec "l'affaire Guiot"<sup>23</sup>. Il y a bien sûr eu des "coordinations" de comités d'action en mai 68, mais il n'y avait pas d'auto-organisation structurée de la base au sommet<sup>24</sup>. En mai 68, à la base, il y a des AG, des commissions, les CA sont l'aile militante, mais le mouvement est représenté nationalement (aux yeux de l'opinion et de la presse) par l'UNEF, seul sigle connu, contrairement à celui des "groupuscules", même si dans les premiers jours de mai dans la pratique, c'est un cartel d'organisations qui prend les initiatives centrales. Il y a des tentatives de "comité national de grève" qui en restent au niveau des appels. Si dans chaque faculté occupée, le mouvement s'organise dans des cadres propres, il est certain que le "mai ouvrier" devient la préoccupation principale des militants politiques d'extrême-gauche et de la direction de l'UNEF, reléguant au second plan la structuration du mouvement étudiant. La formule "coordination" de délégués élus dans les AG ayant fait ses preuves dans les lycées, les militants l'importeront dans le mouvement étudiant : grève des CFPM (1972), contre les DEUG et la Loi Debré (1973), contre la réforme du 2° cycle (1976) avec l'apogée contre la loi Devaquet (1986).

En réalité, la forme "coordination" (qui n'est pas anti-syndicale mais "a-syndicale") permet de donner une représentation unique avec une légitimité démocratique à un mouvement qui a vu sa représentation syndicale éclatée après 1968. C'est la solution au dilemme auquel est confrontée l'extrême-gauche : elle anime ces mouvements, mais ne disposant pas de cadre syndical, elle ne peut en tant qu'organisation politique prétendre à la représentation des étudiants en lutte. Le syndicalisme étudiant, notamment les deux UNEF, divisé, faible, en compétition, ne peut prétendre assumer sa vocation représentative traditionnelle. Dans un premier temps, les deux UNEF vont rejeter les coordinations, estimant que c'est aux syndicats de diriger la lutte, même avec "consultation de la base" puis s'intégrer dans les coordinations faute de mieux. Finalement, l'UNEF ID comme l'UNEF finiront par reconnaître dans leur doctrine la nécessité de l'auto-organisation "quand vient l'heure de l'action" (ce qui ne dispense pas de débattre du moment où on peut considérer que "vient l'heure de l'action"). Cette intégration dans le répertoire syndical des coordinations correspond également à l'apport doctrinal que l'extrême-gauche qui se resyndicalise à partir de 1976 transfère dans les syndicats où elle milite à nouveau<sup>25</sup>.

Mais si la légitimité d'une coordination nationale ne pose pas de problèmes quand il y a des mouvements de grève généralisés dans la plupart des universités, (ou dans la majorité d'un secteur particulier : médecine, archi-beaux arts, IUT) la question réapparaît dès que l'on est confronté à des mouvements partiels, touchant une partie des universités uniquement. Les luttes contre la "carte universitaire" (1980), le budget (1987 et 1989), les 1° cycles rénovés version Jospin (1990) et même 1995 sont inégales<sup>26</sup>. Dans 10, 15, 20 universités il y a AG, grèves massives, comités de grève ou de mobilisation élus. Elles se coordonnent mais participent à ces réunions des représentants d'assemblées restreintes dans d'autres universités. Or, quelle représentativité supérieure accorder à une "AG" de 40 personnes quand dans la même université chaque syndicat a

---

<sup>23</sup> Didier Leschi, *Cinq ans de contestation dans les lycées. Contribution à l'étude des mouvements lycéen, des CAL à la Loi Debré*. Maîtrise Histoire Paris X, 1986.

<sup>24</sup> IV° Rencontres du GERME "Nouveaux regards sur le mai jeune et étudiant", Paris mai 1998 (présentation dans *La revue de l'Université*, N° 13, 1998) et notamment la séance sur "Le mai universitaire", animée par J.P. Legois et sa contribution "Positions et propositions universitaires avancées dans les commissions et AG autour de quelques exemples parisiens et provinciaux".

<sup>25</sup> Voir contribution de Didier Leschi dans la présente livraison.

<sup>26</sup> Sur les mobilisations étudiantes de 1995, voir, outre Jean-Daniel Levy cité ci-dessous, Isabelle Vazeilles, *Engagement étudiant : à propos de quelques réflexions sur le mouvement étudiant de novembre-décembre 1995*, Dea Paris I-ENS Cachan, 1996 (note J.D. Levy, *Cahiers* N° 5), Pierre Bauby et Thierry Gerber, *Singulière jeunesse plurielle*, Publisud 1996, Alain Borredon, *Une jeunesse dans la crise*, Paris, Harmattan, 1995 (notes R. Morder, *Cahiers* N° 1), François Dubet, "Mouvements et mobilisations étudiantes", *Regards sur l'actualité*, N° 220, avril 1996.

plusieurs dizaines de membres. Le conflit peut apparaître au niveau de la représentation nationale, les syndicats pouvant estimer qu'ils ont une implantation nationale et qu'ils sont aptes à représenter tous les étudiants, alors que les coordinations ne sont représentatives que des quelques universités effectivement mobilisées. L'on assiste alors à une compétition où un des syndicats peut soutenir (et s'abriter) derrière la "coordination" face à l'autre syndicat qui fait "cavalier seul". En 1980, c'est l'UNEF ID qui constitue la coordination nationale contre la carte universitaire, alors que l'UNEF renouveau la refuse, en 1987 "contre le budget" on assiste au scénario inverse. On peut même assister à la création de deux coordinations concurrentes, comme en 1995 mais ce phénomène est plutôt rare en milieu étudiant, alors que le scénario est devenu fréquent dans les lycées qui n'ont pas connu de coordination unitaire depuis une vingtaine d'années.

En tous cas, la coordination comme "innovation" du mouvement lycéen et étudiant va irriguer par la suite le répertoire d'action dans les entreprises, principalement celles qui accueillent un public à niveau scolaire plus élevé et passé par l'expérience de mouvements lors de leur scolarité (banques, postiers, infirmières, instituteurs)<sup>27</sup>. Dans ces secteurs, public mais aussi parfois privé, on repère à la tête de mouvements de grève ou de sections syndicales nombre d'anciens dirigeants et militants lycéens ou étudiants formés à l'école des luttes des années 70, et de 1986<sup>28</sup>.

### **III/ NEGOCIATIONS, ELECTIONS, LA QUESTION DE LA REPRESENTATIVITE ET DE LA REPRESENTATION ;**

#### **La négociation : la reconnaissance réciproque des acteurs comme enjeu.**

Le rapport à la négociation fait partie de la vieille culture "unéfiennne", négociation entendue au sens "large" de contacts, rencontres et démarches officieuses ou officielles, concertation, marchandages ouverts. Evidemment, le lien entre revendication et négociation est étroit, puisque l'on va expliquer ce que l'on désire obtenir, échanger des arguments, modifier éventuellement les demandes tout en mettant parfois le partenaire sous "pression" : communiqués, menaces et promesses (menace de manifestation, promesse de calme), appel aux étudiants, à l'opinion publique. Toute la gamme est utilisée par l'UNEF des années 40 et 50 : groupe de pression pour obtenir la sécurité sociale étudiante, grève contre la hausse des droits d'inscription, menace de faire grève en 1947 avec les enseignants, manifestations pour le budget de la sécurité sociale ou pour les constructions universitaires. Cette pratique est évidemment aussi développée localement, avec les administrations, avec les enseignants. S'agissant d'un service public, la négociation lie, du moins sous la IV<sup>e</sup> République, plus des partenaires ayant des obligations différentes que des adversaires. Gouvernement et étudiants partagent la même volonté de démocratisation, les rythmes et les moyens sont par contre en débat. Enfin, certaines fractions du corps professoral ou de l'administration ont intérêt dans leurs luttes internes à mettre les étudiants de leur côté, et donc à les appuyer ouvertement ou plus discrètement. La V<sup>e</sup> république ayant mis fin à la négociation avec l'UNEF et ayant opté pour une orientation universitaire divergente (spécialisation, sélection) cette dimension de la culture syndicale étudiante disparaît peu à peu faute d'interlocuteurs, d'autant que si le gouvernement "négocie" avec des étudiants, ce sera avec la FNEF, puis en choisissant certains interlocuteurs contre d'autres<sup>29</sup>. Pour négocier, il faut que chacune des parties reconnaisse la légitimité, le pouvoir de décision qu'a son interlocuteur. En 1968, le mouvement étudiant ne négocie pas avec un pouvoir, puisque justement on réclame son départ, on estime qu'il n'a plus

<sup>27</sup> Sur les coordinations : Jean-Michel Denis (coord), *Les coordinations*, Syllepse, 1996 ; Didier Leschi, " *Un aspect particulier des mobilisations : les coordinations : étude comparative du phénomène des coordinations*, DEA Politique comparée, Paris X, 1989 ; Jean-Daniel Levy, " Les coordinations comme espace de prise de parole dans les mouvements étudiants ", *Pétition*, N° 4, 1999, et *Les coordinations, naissance et développement, étude à partir des mobilisations dans la jeunesse scolarisée*, DEA Sc. Politiques, Paris I, 1997, (note R. Morder, *Cahiers* N° 7/8).

<sup>28</sup> Didier Leschi, " Les coordinations, filles des années 68 ", *Clio* N° 3, 1996. Sur les trajectoires, Karel Yon, *Des révolutionnaires professionnels aux professionnels de la politique, étude du courant " convergences socialistes "*, DEA Sc. Politiques, Paris I 2001. Raoul Marmoz, *Syndicalisme étudiant et insertion professionnelle, le parcours d'anciens dirigeants de l'UNEF ID*, DEA Sciences sociales, Paris V, 1999, (note V. Becquet, *Cahiers* N° 10).

<sup>29</sup> Le 19 mars 1963, l'UNEF appelle à une grève en signe de protestation contre le refus du gouvernement de la recevoir.

d'autorité et qu'il n'y a pas de raison de lui en reconnaître une. Quand après 68 la "question du pouvoir" (et de son renversement) ne se pose plus, le mouvement étudiant maintient cependant son refus de négocier, et même de participer à des discussions<sup>30</sup>. Le principe est devenu celui d'une méfiance vis à vis de la négociation, et surtout vis à vis de ceux qui veulent négocier. La négociation est assimilée à la trahison, à un "coup de poignard dans le dos", à une "magouille". Ainsi, la plate-forme de 1976 est adoptée non pas pour être négociée, mais pour être popularisée et, pour ce faire, on accepte un débat avec le Ministre mais à la condition qu'il soit public, télévisé<sup>31</sup>. Ceux qui le font doivent utiliser d'autres formules (exposer les exigences, réclamer l'application de ceci ou cela) et les contacts se font le plus souvent avec la plus extrême discrétion, sauf en période plus "routinière" où rencontrer le ministre fait partie de l'activité ordinaire syndicale alors qu'il n'y a pas (ou peu) d'actions, et surtout pas de coordinations, comités de grève, etc... Toutefois, il peut arriver que les syndicats rendent compte de leurs "contacts" et "entrevues" à la coordination à qui l'on laisse le soin de "trancher" (position d'autant plus facile que la coordination refuse de négocier), ou qu'à l'occasion d'un conflit localisé la délégation syndicale soit "élargie" à un ou plusieurs comités de grève, ce qui légitime d'autant plus l'action "utile" du syndicat.

Même après le changement politique de 1981, où la gauche affirme sa volonté d'ouvrir des espaces de négociation et de concertation et de tourner le dos à la sélection malthusienne, si les directions syndicales saisissent tous cette ouverture (mais en compétition)<sup>32</sup>, la "culture" ancienne prévaut chez les militants et dans l'encadrement. La pratique d'un côté peut être "négociatrice" au niveau local, la doctrine mettra du temps à évoluer. En 1986, la coordination nationale adopte une plate-forme en dix points mais qui "n'est pas négociable"<sup>33</sup>. Il est vrai que le préalable à la discussion sur ces dix points (on ne dit pas négociation<sup>34</sup>) est le rejet du projet Devaquet.

C'est en réalité dans l'après 1986 que de manière plus large la négociation ne sera plus remise en cause dans son principe, mais dans ses modalités : comment, à quel moment, à "froid", avec un "rapport de forces" ? Du côté gouvernemental, les cohabitations ne remettront pas en cause le principe de la concertation et de la négociation avec les syndicats étudiants, puisque chaque Ministre reçoit l'ensemble des organisations étudiantes qui le désirent, même si des conflits de "protocole" peuvent apparaître ça et là.

### **La représentativité à l'épreuve des élections.**

Adoptant le principe essentialiste du syndicalisme<sup>35</sup>, l'UNEF et ses AGE entendaient être la représentation collective du groupe étudiant. Ainsi, quand l'UNEF réclame la participation étudiante dans les conseils, il s'agit d'une représentation de la seule forme collective existante : la sienne<sup>36</sup>. Tout comme le syndicalisme ouvrier à ses origines, l'UNEF résistera (avec plus ou moins de succès) à toute représentation élue directement par le suffrage étudiant, puisque son monopole serait ainsi battu en brèche. En 1945, l'UNEF ne réussit pas à empêcher les décrets Capitant qui prévoient l'élection de 5 étudiants dans les conseils de faculté au suffrage universel, mais elle obtient le retrait des dispositions qui pouvaient formaliser une sorte de petit parlement étudiant pouvant concurrencer la légitimité du syndicat. C'est ainsi que le terme de "bureau des étudiants" formé par ces élus et le projet d'élection d'un "président national des étudiants" est enlevé du décret final<sup>37</sup>. Quand la discussion rebondit en 1957/58, l'UNEF n'accepte comme formule de compromis

---

<sup>30</sup> Edgar Faure, *Philosophie d'une réforme*, Paris, Desclée de Brouwer; 1970 ; Jacques de Chalendar, *Une loi pour l'université*, Paris, Desclée de Brouwer, 1969.

<sup>31</sup> *Grève générale de l'Université* (journal de la coordination étudiante) N° 2, avril 1976

<sup>32</sup> Séminaire CHEVS/GERME du 11 décembre 2002, " Le mouvement étudiant et la loi Savary ", avec notamment Françoise Lepagnot.

<sup>33</sup> David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver*, Paris, La Découverte, 1987 ; ainsi que "Mobilisations étudiantes, automne 1986", *Politix*, N° 1, Paris, hiver 1988, notamment la communication de Cécile Chambraud.

<sup>34</sup> Séminaire GERME/CHEVS avec le témoignage passionnant d'Alain Bauer, le 26 février 2003.

<sup>35</sup> Voir Pierre Rosanvallon, *La question syndicale*, Paris 1988 et *Le peuple introuvable*, Paris, Gallimard 1998, p 235.

<sup>36</sup> Robi Morder " L'UNEF et la participation ", *Revue de l'Université* N° 12, 1998.

<sup>37</sup> Séminaire CHEVS/GERME du 30 mars 2001, " L'étudiant dans l'institution, la participation au gouvernement de l'Université ; les délégués Capitant ", introduit par Robi Morder et Pierre Rostini.



que l'autorisation de présenter des listes pour les "organisations les plus représentatives" à l'exclusion des organisations confessionnelles ou politiques. De toutes façons, l'UNEF et ses AGE adoptent des tactiques aboutissant à vider de tout intérêt ces élections (allant du boycott pur et simple, jusqu'à la présentation de listes avec participation des AGE là où elles risqueraient de se trouver minoritaires si elles se présentaient seules). La comparaison entre la faible participation électorale et la puissance de l'UNEF en termes d'adhérents, de capacités de mobilisation et d'activité est suffisamment démonstrative pour que les autorités universitaires discutent avec les AGE et non avec les rares élus étudiants. De toutes façons, le corps professoral s'oppose, activement ou passivement, à ce type d'élections. Il en est de même pour les oeuvres universitaires où, jusqu'en 1975, ce sont les AGE et l'UNEF qui doivent désigner leurs représentants aux conseils d'administration. Quand le gouvernement reconnaît la FNEF et lui attribue 2 sièges (enlevés à l'UNEF), le syndicat étudiant proteste et se retire des conseils d'administration.

C'est après 1968, avec la Loi Faure<sup>38</sup>, que les élections sont réintroduites dans les conseils d'Université et d'UER, puis dans les oeuvres. L'appel au boycott lancé par la majorité de l'UNEF (hormis le courant renouveau) recouvre donc aussi bien le "refus de participer à la gestion de l'Université bourgeoise" que l'ancienne conception essentialiste du syndicat, principalement défendue par le courant unité syndicale, conception concordante avec celle de Force ouvrière. Mais, en tant que syndicat, l'UNEF-us doit faire institutionnaliser son existence. Le Ministre Soisson en formant la "Conférence des associations étudiantes" en 1975 permet ainsi à l'UNEF-us d'être reconnue officiellement dans une instance consultative, tout comme elle permet à Soisson de tenter de mettre sur pied une structure différente (et alternative) au CNESER dominé par les syndicats de gauche, notamment ceux dirigés par les militants du PCF. 1975 est aussi l'année où l'UNEF-us décide de se présenter aux élections pour les CROUS et le CNO. Mais il faut prendre en compte également les ressources matérielles et humaines de ces différents courants pour comprendre leur positionnement. Ceux qui ont quitté le syndicalisme abandonnent toute vocation à représenter le groupe étudiant (sauf les "étudiants en lutte"), et donc la question électorale ne revêt qu'une dimension tactique et secondaire. L'UNEF-renouveau participe, elle, aux élections universitaires d'autant plus qu'elle peut offrir un axe crédible d'union avec le SNESUP et les syndicats de personnels CGT. L'UNEF us quant à elle ne dispose pas d'un tel relais dans les autres composantes de l'université. Et, considération matérielle, l'UNEF-us, alors qu'elle se prétend de force supérieure à l'UNEF-renouveau, n'a pas les forces pour présenter des listes dans les 600 UER (il faut une dizaine de milliers de candidats et une implantation généralisée). Appeler au boycott, c'est aussi éviter de se compter dès la présentation de candidats. Le problème sera résolu en 1981 puisque, pour permettre à l'UNEF ID de s'introduire dans cet espace électoral et ne pas en laisser le quasi monopole aux communistes, les nouveaux conseils centraux seront élus au suffrage direct (et plus par les élus aux conseils d'UER), et pour l'UNEF ID de 1980 les forces sont suffisantes pour présenter des listes dans les 70 universités. La légitimation "idéologique" d'un tel tournant de l'UNEF ID sera l'engagement pris par le gouvernement d'abroger la Loi Faure. Paradoxalement, la participation d'élus UNEF ID aux conseils mettra fin aux "délégations massives" que l'UNEF US conduisait régulièrement vers les conseils... Manière de participer et de se faire entendre sans siéger. Quand l'UNEF SE (ex renouveau) deviendra au fur et à mesure minoritaire, c'est elle qui reprendra le flambeau des "délégations massives". Tout comme sur le recours aux coordinations dans les mouvements partiels, apparaît ici aussi un "répertoire d'action minoritaire" utilisé par ceux qui n'ont pas les ressources d'une organisation majoritaire qui doit "gérer" sa crédibilité, son image de "responsable" avec les moyens institutionnels que sa position lui a permis d'acquérir<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> Fabien Cluzel, "Quinze ans de Loi Edgar Faure", *La revue de l'Université*, N° 10, 1999. Jacques de Chalendar, "La loi d'orientation de l'enseignement supérieur", *Etudes*, mars 1970, p 356.

<sup>39</sup> Sur l'après 68, voir "Rapport d'information sur l'application de la loi d'Orientation", *Assemblée nationale*, N° 2765, 1976, p. 262 ; Isabel Boussard, Jean Paul Cointat, Marie-Geneviève Launat, Charles Louis Dezes, Alain Foulon, Gérard Slama, *Les institutions du pouvoir dans l'Université*, Journées FNSP, 16 juin 1972, "Le pouvoir dans des institutions non politiques : l'Université". Isabel Boussard, "La participation des étudiants aux élections universitaires en France (1970-1973)", *Revue Française de Sciences Politiques*, 1974, p 940 et "Les étudiants et la participation", *Revue Française de Sociologie*, 1980, p. 77. Pour la période plus récente : Christian Le Bart, Pierre Merle, *La citoyenneté étudiante, intégration, participation, mobilisation*, Paris, PUF, 1997 (note R. Morder, *Cahiers* N° 5). Voir également les

Ainsi, la rupture du cadre unique de représentation étudiante (AGE, UNEF) a contribué à modifier, dans une logique de concurrence, les contenus des revendications, le répertoire d'action.. Il y peu d'innovations – si l'on excepte les “ coordinations ”, mais beaucoup de réinvestissements. C'est cette “ réinvention permanente<sup>40</sup> ” qui amène, en fonction de leur position et ressources, les uns ou les autres à puiser dans un même répertoire, : exigences et réclamations, manifestations et grèves, coordinations et délégations syndicales, présentation aux élections, services

---

mémoires : Valérie Boulay, *Etudiants et citoyenneté : la participation aux élections universitaires*, Maîtrise de sciences de l'éducation, Paris X, 1998 ; Elisa Martin, *l'abstentionnisme aux élections universitaires : le cas de l'Université Pierre Mendès France et des élections aux Crous de mars 1998*, DEA IEP Grenoble, 1998 ; Séminaire du Germe : François Tavernier, *Le discours et la fonction des étudiants dans les Conseils d'Université, le cas de Paris XI*, Mémoire, Créteil Paris 12, 2002. Egalement , J-P. Legois, “ géopolitique du pouvoir universitaire et la place des étudiants dans cette géopolitique ”, 13 décembre 2000 (Compte-rendu *Cahiers du Germe* N° 17).

<sup>40</sup> Pour reprendre le titre du DEA de sciences sociales de Raphaël Desanti, *L'invention permanente du syndicalisme étudiant*, sociologie, Nantes, 1997 (note R. Morder, *Cahiers* N° 6).